



Commission Locale de l'Eau  
du Bassin de la Vouge  
Secrétariat : SBV

Gevrey Chambertin, le 1<sup>er</sup> février 2019

Madame ZITO Florence  
Présidente de la  
Commission Locale de l'Eau  
du Bassin de la Vouge

A

Monsieur le Directeur de la DDT de Côte d'Or  
Service de l'Eau et des Risques  
Bureau Police de l'Eau  
A l'attention de M. CHARTON Christophe  
57 rue de Mulhouse  
BP 53317  
21 033 DIJON CEDEX

Affaire suivie par : Nicolas BOILLIN

Objet : Avis sur la réalisation de 5 piézomètres de suivi de la nappe de Dijon Sud / Dijon Métropole

Référence : 2019\_02\_DDT

Monsieur le Directeur,

Par courrier reçu le 7 janvier 2019, vous m'avez transmis, un dossier de déclaration concernant la réalisation de 5 piézomètres de suivi de la nappe de Dijon Sud sur le territoire des communes de Chenôve et de Dijon porté par Dijon Métropole.

Je tenais à vous préciser que les observations se font à l'aune du SAGE de la Vouge adopté le 3 mars 2014, du SDAGE et du PDM RM 2016-2021, ainsi que du contrat de la nappe de Dijon Sud 2016-2021.

Le SAGE indique notamment que les projets doivent être compatibles avec :

- Objectif général VI : Préserver et restaurer la qualité et assurer la gestion quantitative de la nappe de Dijon Sud ;
- Disposition VI – 4 : Mettre en place une gestion patrimoniale sur la totalité de la nappe.

Au titre du SDAGE RM, je tenais à vous rappeler que cette nappe est répertoriée en tant que ressource stratégique, aussi il est indispensable de se conformer avec :

- Orientation fondamentale 5E: Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine ;
- Disposition 5E-01 : Protéger les ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable ;
- Disposition 5E-02 : Délimiter les aires d'alimentation des captages d'eau potable prioritaires, pollués par les nitrates ou les pesticides, et restaurer leur qualité ;

CLE Vouge – 25 avenue de la gare – 21 220 Gevrey Chambertin

Téléphone : 03-80-51-83-23

Courriel : [bassinvouge@orange.fr](mailto:bassinvouge@orange.fr)

Site Internet : [www.bassinvouge.com](http://www.bassinvouge.com)

[www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge](https://www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge)

- Disposition 5E-03 : Renforcer les actions préventive de protection des captages d'eau potable ;

A l'instar de l'Inter CLE en charge du suivi de la nappe de Dijon Sud, la CLE donne un avis favorable à la demande de création de 5 piézomètres de suivi de la nappe de Dijon Sud, d'autant plus que cette demande s'intègre à la démarche de protection et de connaissance de cette nappe afin d'élaborer les Aires d'Alimentation des Captages d'Eau Potable de Dijon Métropole.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

La Présidente de la CLE de la Vouge  
Florence ZITO

